



ACTION LOGEMENT : COMMENT CA MARCHE ?



QUELLE EST SA MISSION ?

- **Propose des logements aux salariés** qui en font la demande (critère ressource cf le tableau ci-dessous)
- **Collecte la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)** des logements.
- **Prend en charge le versement de dépôt de garantie.**
- **Met en place une aide au logement** d'une partie du loyer **pour les moins de 30 ans** alternants d'une entreprise du secteur privé.
- **Propose des prêts jusqu'à 10 000 euros à un taux de 1,5%** pour les travaux d'amélioration (énergétique, handicap, copropriété).
- **Garantit la prise en charge du paiement du loyer et des charges** en cas de défaillance de paiement.

COMMENT FAIRE ?

- **Effectuer la demande de logement en ligne :**
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>
- **Un numéro unique d'enregistrement (NUD/NUR) vous est attribué.**
- **Se connecter ensuite à la plateforme d'offre de logement social AL'in.**

Plafond de ressources applicable au 1^{er} janvier 2025 pour bénéficier d'un logement social.

Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Île-de-France (hors Paris et communes limitrophes)	Autres régions métropolitaines	Outre-mer
1	34 693 €	34 693 €	30 161 €	27 145 €
2	51 851 €	51 851 €	40 279 €	36 252 €
3	67 969 €	62 327 €	48 437 €	43 593 €
4	81 151 €	74 658 €	58 477 €	52 629 €
5	96 552 €	88 379 €	68 790 €	61 911 €
6	108 648 €	99 455 €	77 527 €	69 774 €
Par personne supplémentaire	+ 12 107 €	+ 11 081 €	+ 8 648 €	+ 7 783 €

**Maintenant que nous avons des interlocuteurs, la CFE-CGC va suivre de près ce sujet.
Contactez vos représentants pour remonter vos demandes.**

